

DÉLIBÉRATION N°DL20230115 DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi, le 01/09/2023 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;

- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 31 présents, 6 absents représentés, 2 absentes non représentées, à savoir :

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Hervé REYNAUD ; M. Régis CADEGROS ; Mme Andonella FLECHET ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; Mme Stéphanie CALACIURA ; M. Axel DUGUA ; Mme Sandrine FRANÇON ; Mme Aline MOUSEGHIAN ; M. Gilles GRECO (à compter de 18h48) ; Mme Catherine CHAPARD ; M. Bruno CHANGEAT ; Mme Béatrice COFFY ; M. François MORANGE ; M. Alexandre CIGNA ; M. Daniel FAYOLLE ; Mme Michelle DUVERNAY ; M. Yves ALAMERCERY ; M. Jean-Marc LAVAL ; Mme Geneviève MASSACRIER ; Mme Michèle FREDIERE ; M. Jean-Luc BOUCHACOURT ; M. Francis NGOH NGANDO ; Mme Florence VANELLE ; Mme Sylvie THEILLARD ; Mme Ayse CALYAKA ; Mme Abla CIPRIANI ; M. Raphaël BERNOU ; Mme Dudu TOPALOGLU ; Mme Christiane MARQUET-MASSARDIER ; Mme Isabelle SURPLY (jusqu'à 19h) ; M. Jean MINNAERT ; Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT (à compter de 19h52) ; M. Romain PIPIER ; Mme Nathalie ROBERT (jusqu'à 19h) ; M Pierre-Mary DESHAYES

ABSENTS REPRÉSENTÉS

M. Jean-Paul RIVAT a donné procuration à M. Jean-Luc DEGRAIX

M. Gilles GRECO a donné procuration à M. Axel DUGUA (jusqu'à 18h48)

M. Pierre DECLINE a donné procuration à M. Bruno CHANGEAT

M. Philippe PARET a donné procuration à M. Jean-Luc BOUCHACOURT

Mme Florence VILLEDIEU a donné procuration à Mme Andonella FLECHET

Mme Patricia SIMONIN-CHAILLOT a donné procuration à M. Jean MINNAERT (jusqu'à 19h52)

ABSENTES NON REPRÉSENTÉES

Mme Isabelle SURPLY (à compter de 19h)

Mme Nathalie ROBERT (à compter de 19h)

SECRÉTAIRE ÉLUE POUR LA DURÉE DE LA SESSION

Mme Catherine CHAPARD.

DISPOSITIF "TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE" - CONVENTION POUR LA PLANTATION DE HAIES

M. Yves ALAMERCERY expose ce qui suit :

Le programme « Territoires engagés pour la nature » vise à faire émerger, reconnaître et valoriser des plans d'actions en faveur de la biodiversité. Il s'adresse aux communes et intercommunalités quelle que soit leur taille.

Basé sur des orientations partagées nationalement, « Territoires engagés pour la nature » se décline dans les régions volontaires sous la gouvernance d'un collectif régional. En Auvergne-Rhône-Alpes, ce collectif est composé de l'Office Français de la Biodiversité (OFB), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes (DREAL) et des Agences de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

En octobre 2022, le programme présenté par la commune de Saint-Chamond a été validé par ce collectif. Elle rejoint ainsi les quatorze intercommunalités et les cinq communes ayant reçu cette reconnaissance sur l'ensemble de la région AURA.

FNE Loire (France Nature Environnement), la LPO Loire (Ligue pour la Protection des Oiseaux), la FDC 42 (Fédération Départementale des Chasseurs de la Loire), le CBNMC (Conservatoire Botanique du Massif Central) et le Parc Naturel Régional du Pilat font partie des partenaires de ce programme depuis son élaboration et apportent leur expertise.

L'action portée par la commune de Saint-Chamond, A1 « Plantation de haies », a pour but de développer le réseau de haies. Elle s'inscrit dans la continuité du Contrat Vert et Bleu (CVB) mis en œuvre par Saint-Étienne Métropole entre 2011 et 2021. Il est prévu d'implanter 1,2 km de haies supplémentaires, de préférence dans les zones d'action prioritaires du corridor écologique.

Par ailleurs, une réflexion sera menée pour améliorer la gestion des haies existantes sur la totalité du territoire de la commune (techniques de taille, matériel, saison).

Cette convention a pour but de définir le cadre d'intervention de la commune de Saint-Chamond et des autres parties pour la plantations de haies.

La Fédération des Chasseurs de la Loire (FDCL) accompagne la commune dans la réalisation de cette action qui s'inscrit également dans le Marathon de la Biodiversité, mis en œuvre sur le bassin versant du Gier.

Les partenaires qui financent ces plantations sont : l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le département de la Loire et Saint-Étienne Métropole.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 37 voix pour,

DÉCIDE :

- **d'approuver** cette convention type qui a pour but de définir le cadre d'intervention de la commune de Saint-Chamond pour réaliser la plantation de haies dans des parcelles, en partenariat avec la Fédération des Chasseurs de la Loire, maître d'ouvrage de l'opération, en accord avec les bénéficiaires,
- **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document y afférent.

-----oooOooo-----

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Certifié,

Saint-Chamond, le 13/09/2023



Le maire,

Le secrétaire de séance,

Hervé REYNAUD

Catherine CHAPARD

Date de mise en ligne 18 septembre 2023